

2011-UNAT-143, Appellant

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que UNDT a correctement déterminé que le problème avant qu'il ne soit que l'administration ne traite de la plainte officielle de l'appelant. Unat a jugé qu'il n'y avait aucune erreur de droit ni de non-exercice de compétence de la part de l'UNDT en ce qui concerne la demande de l'appelant pour une enquête. Unat a jugé qu'il était convaincu que le prix de UNDT de 40 000 USD constituait une satisfaction suffisante pour l'appelant. Unat a jugé que UNDT a correctement refusé de divertir la demande de compensation de perte économique parce que la séparation de l'appelant du service n'a pas fait l'objet d'un examen judiciaire. Sur la question de la demande de l'appelant pour des excuses, Unat n'a trouvé aucune base pour contester l'approche adoptée par UNDT. UNAT a rejeté l'appel.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

L'appelant a demandé une variété de réparations à la suite d'une décision en faveur de l'appelant pour indemniser l'appelant pour le non-respect de l'administration de résoudre la plainte avec la diligence raisonnable requise. Undt s'est limité à la considération de l'adéquation de l'indemnisation. Notant que l'appelant a été privé de la possibilité de prouver une violation du droit humain fondamental de l'appelant à ne pas être discriminé en raison de l'orientation sexuelle et du statut du VIH et que les droits de l'appelant ont été encore compromis par le temps qui a rendu toute enquête Ineffective, UNT a attribué 40 000 USD pour détresse émotionnelle, dont la somme comprenait l'équivalent du salaire de base net d'un mois que le secrétaire général avait accepté de payer, mais pas encore payé.

Principe(s) Juridique(s)

Afin d'invoquer la juridiction de l'UNDT, une décision administrative spécifique doit être identifiée et un examen administratif doit être demandé en relation avec cette

décision. UNDT est dans la meilleure position pour déterminer la nature du remède qui devrait être accordé en tout cas.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Appellant

Entité

HCNUR

Numéros d'Affaires

2010-140

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

7 Aoû 2011

President Judge

Juge Faherty

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compensation

Procédure régulière

Delay

Remèdes

Compensation (voir aussi, Compensation)

Exécution spécifique

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/371

Circulaires d'information

- ST/CI/2003/17

TCNU Statut

- Article 10.5
- Article 10.5(a)
- Article 10.5(b)

Jugements Connexes

UNDT/2010/148

2010-UNAT-049

2010-UNAT-035